

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 04-2017

du lundi 19 juin 2017

Présidente : Madame Patrizia Clivaz-Luchez

Lundi 19 juin 2017 à 20h05, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 56

Excusées : 17

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission : 2

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 15 mai 2017

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
7. Assermentation(s)
8. Elections :
 - a) de la présidente ou du président ;
 - b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
 - c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
 - d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;
 - e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants.
 - f) membres de la commission de gestion.
9. Préavis municipal N°07-2017 concernant l'ajustement du contrat et des conditions de travail du poste de Secrétaire du Conseil communal (objet retiré de l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2017).

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N°07-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de déterminer le taux d'activité du Secrétaire du Conseil communal de Prilly à 30 % pour couvrir 8 séances de Conseil communal et les autres tâches fixes par année législative dès le 1er juillet 2017 ;
2. de fixer la rémunération brute du Secrétaire du Conseil communal à CHF 21'000.- pour 30 % d'activité ;
3. de verser, un montant horaire avant charges sociales de CHF 37.40 vacances comprises pour chaque heure excédant le forfait de 624 heures avant vacances ;
4. d'appliquer au Secrétaire du Conseil communal les conditions de travail s'appliquant au personnel de la Commune de Prilly en termes de vacances, fériés, couverture d'assurance perte de gain maladie, accidents professionnels et non professionnels, ainsi que, cas échéant, LPP;

5. de porter un montant supplémentaire au budget 2017 de CHF 2'250.- dans le compte 100.3001 «Traitements» et de CHF 226.45 dans les comptes 100.3030 et 3050 pour le prélèvement des charges sociales y afférentes.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins cinq abstentions que les conclusions du préavis sont acceptées.

10. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2016.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 1 abstention que les conclusions du rapport de la municipalité sont acceptées.

11. Préavis municipal N° 09-2017 sollicitant un crédit complémentaire de CHF 131'000.- pour le budget de l'exercice 2016 du compte 720.3655.05.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°09-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 131'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2016 pour le compte 720.3655.05 «Crèches-Garderies».

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées, moins 7 abstentions

12. Préavis municipal No 08-2017 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°08-2017, les comptes 2016 de la STEP de Vidy et les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2016 de ladite STEP;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2016 dudit organisme;
3. d'approuver les comptes 2016 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées, moins 4 avis contraires et 1 abstention

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions et divers

15. Contre-appel

La séance est levée (heure): 23h40